

Voter une loi d'avortement par esprit de « sacrifice »

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 15 mars 2010

C'est ce qu'à osé dire José Bono, président socialiste du Congrès espagnol et catholique affirmé. Depuis le début des débats sur la nouvelle loi en Espagne il a plaidé pour le vote de cette loi que des millions d'Espagnols récusent et contre laquelle la hiérarchie catholique a tonné, rappelant que tout soutien à la loi coupait de la communion avec Dieu.

José Bono, interrogé par un journal catalan, a donc déclaré que voter pour la loi fut un « sacrifice ». Lui qui pense que l'avortement n'est « ni un bien ni un droit », il affirme n'avoir voté que parce que la loi impose des « limites » à l'avortement : concrètement, elle fixe à 22 semaines la limite pour la pratique d'un avortement lorsqu'il est autorisé en raison des problèmes psychologiques de la mère, là où l'ancienne loi n'en fixait aucune.

Loi plus restrictive, en somme, que les catholiques peuvent voter pour faire diminuer le nombre d'avortements : pour José Bono, elle est carrément « plus respectueuse de la vie que la loi antérieure ».

Là, il faut tout de même oser.

La loi ancienne – qui a permis au chiffre annuel des avortements légaux en Espagne de grimper lentement jusqu'à dépasser les 100.000 interventions – ne prévoyait que des exceptions. Problèmes sociaux, psychologiques, maladie fœtus : tout cela était interprétée de manière assez large – comme la loi Veil en France exigeant un état de « détresse » de la mère – mais on restait dans un logique délictuelle où en certains cas l'avortement était dépénalisé.

La nouvelle loi ne prévoit absolument aucun frein, aucune limite pendant les 14 premières semaines de gestation, avec un pouvoir de décision absolu de la mère si elle est majeure, et bien large si elle ne l'est pas. Pouvoir qui ne souffre aucune contradiction : pour les évêques d'Espagne, il s'agit clairement d'un « droit ». (Comme il y a en France un véritable « droit » d'avorter jusqu'à 12 semaines de gestation, qui est en outre protégé par la répression du délit d'« entrave ». Mais ça, les évêques de France ne le disent pas dans leurs commissions ni dans leur Conférence !)

La loi d'avortement en Espagne facilite l'accès à l'avortement et consacre le droit de vie et de mort de la mère sur son enfant : est-ce une restriction ? Que José Bono soit capable de s'en persuader en dit long sur la confusion mentale qui règne aujourd'hui là où il est si difficile d'accorder conscience droite et actes personnels.

© [leblogdejeannesmits](#).

